

L'Union des Entreprises Luxembourgeoises présente ses propositions pour la réforme des retraites

«Un choix de société se trouve devant nous»

Trois mois après la présentation des grandes lignes de la réforme des retraites par le Gouvernement que le Ministre de la Santé et de la Sécurité Sociale, Mars Di Bartolomeo (LSAP) avait promis à l'époque de couler en un avant-projet de loi avant les vacances d'été, l'Union des Entreprises Luxembourgeoises a présenté hier lors d'une conférence sa contribution au débat qui devrait occuper le devant de la scène politique en automne.

Devant une salle archi-comble, Marc Lauer, président du groupe de travail ad hoc «réforme de l'assurance-pension» créé au sein de l'organisation faîtière des organisations patronales, a tout d'abord situé le système, «généreux et pas cher» en raison du développement soutenu de l'économie luxembourgeoise au cours de ces 30 dernières années.

Une croissance qui a «boostée» la création de nouveaux emplois et donc l'arrivée de nouveaux cotisants. Evidemment, ces cotisants sont les bénéficiaires de demain, ces derniers touchant de plus en plus longtemps leurs retraites alors que leur longévité augmente. Inutile de préciser que les dépenses du système continueront dès lors à croître massivement au cours des prochaines décennies.

«Nous entrions dans un scénario à la grecque»

Alors que le nombre des retraités augmentera vraisemblablement plus rapidement que celui des cotisants. Comment dès lors assurer le financement à long terme du système que Lauer a comparé à un gigantesque paquebot dont le changement de cap nécessite beaucoup de temps? Certes, on pourrait continuer sur la lancée et attirer de plus en plus de cotisants - l'UEL a calculé qu'il faudrait un taux de création d'emplois de 3,4% annuels et donc d'une croissance économique de 5% pour maintenir l'équilibre financier du système. Or, à ce rythme, l'emploi intérieur devrait atteindre 1,3 millions de personnes



Une salle archi-comble pour une conférence sur un sujet de très grande actualité

Photo: F. Aussemis

en 2050 - et plus de 7 millions en 2100. «Sommes nous capables de gérer cela? Est-ce que nous voulons cela?», a lancé Marc Lauer, «c'est un véritable choix de société qui se trouve devant nous». Evident que si la piste de la croissance soutenue n'est pas envisageable, les cotisants seront de plus en plus appelés à contribuer: le célèbre «contrat entre générations» risque d'être sérieusement ébranlé.

Qu'il y a urgence d'agir, toutes les études le soulignent. A politique constante, même avec une croissance aux alentours de 3%, la période à partir de laquelle le résultat courant annuel des caisses de pensions sera négatif se situe aux alentours de 2020, en 2030 la réserve substantielle sera épuisée et la caisse se retrouvera avec un déficit annuel total de quelque 10% du PIB - ce qui donne un déficit cumulé d'au moins 112% en 2050. «Nous entrions dans un scénario à la grecque», a souligné Michel Würth, le président de l'UEL. Pour éviter un tel scénario, trois solutions en principe: augmenter les prélèvements, réduire la masse des prestations ou un mix de

ces deux solutions. Pour l'UEL, le relèvement des cotisations doit à tout prix être évité pour des raisons de compétitivité de l'économie - d'ailleurs le Gouvernement s'est engagé à maintenir les taux actuels au cours des dix prochaines années.

Pour l'UEL, l'allongement de la vie active, le fait de rapprocher le départ à la retraite effectif de l'âge de la retraite légal de 60 ans, devient incontournable. «Il est évidemment de la responsabilité des entreprises de créer les conditions pour que les salariés puissent travailler plus longtemps», a affirmé Michel Würth pour lequel les modalités devront encore être discutées.

Les «effets très bénéfiques» de la suppression de l'ajustement

L'UEL souhaite également débattre de la formule de calcul de la pension (périodes prises en compte par exemple) de l'abaissement du plafond cotisable et du renforcement des pensions complémentaires privées, mais surtout aussi de l'ajuste-

ment des pensions à l'évolution réelle des salaires.

Deux options ont été calculées par l'association dans ce contexte: la suppression totale de cet ajustement qui survient en principe tous les deux ans et la suppression partielle de l'ajustement. «Il est sidérant de voir qu'une simple suppression de l'ajustement des pensions aux salaires aurait des effets très bénéfiques sur les équilibres macro-économiques du système de pension en réduisant le déficit courant annuel en dessous de la marque de 3% du PIB à l'horizon 2050», note l'UEL dans sa publication «Une retraite pour tous», «cela permettrait également de réduire le déficit cumulé de 350 milliards d'euros à environ 70 milliards d'euros». Dans le scénario moins 50%, le déficit cumulé se verrait réduit à 204 milliards d'euros... Autant de considérations qui ne manquent pas d'alimenter le débat à venir. La publication de l'UEL «Une retraite pour tous» est téléchargeable du site www.uel.lu sous la rubrique «Prises de position» ou peut être commandée gratuitement par mail à l'adresse uel@uel.lu